

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Produit
Nom commercial : PILES AU LITHIUM IONIQUE

1.2. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Alfred Kärcher SE & Co. KG
Alfred-Kärcher-Str. 28-40
D-71364 Winnenden
ALLEMAGNE

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers**Remarques générales**

- À l'intérieur de la batterie, plus précisément à l'intérieur des cellules, les matières chimiques sont enfermées dans un boîtier en plastique métallique ou laminé métallique hermétiquement scellé, conçu de manière à résister aux températures et aux pressions rencontrées dans le cadre d'une utilisation normale. Par conséquent, une utilisation normale n'est liée ni à un risque d'inflammation ou d'explosion, ni à un danger chimique provoqué par l'échappement de substances dangereuses.

Classification selon SGH

- Aucune exigence de classification selon SGH n'existe pour les cellules ou batteries lithium-ion rechargeables car elles sont considérées comme des produits.

Description des dangers potentiels

- Le dispositif de décharge de la pression s'ouvre lorsque la batterie est exposée à un incendie, à des chocs mécaniques accrus, à une charge électrique accrue résultant d'une utilisation abusive ou d'un endommagement. Au pire des cas, le boîtier renfermant les cellules ou les batteries est endommagé et des matières dangereuses peuvent s'échapper.
- Lorsque la batterie est fortement chauffée (dans le cas d'un incendie par ex.) un gaz dangereux (àcre) peut s'échapper.
- Si des cellules ou des batteries endommagées entrent en contact avec de l'eau, des gaz explosifs (hydrogène) peuvent se former.
- En général, le contact avec des composants s'échappant de cellules ou de batteries non étanches représente un danger pour la santé de l'homme et l'environnement. C'est la raison pour laquelle une protection suffisante du corps et des voies respiratoires s'impose dans le cas d'un contact avec des cellules ou des batteries à l'aspect suspect (échappement de substances, déformation, décoloration, bosses ou autres).
- En combinaison avec un incendie, les cellules ou les batteries au lithium peuvent réagir très violemment. Des composants peuvent alors être projetés hors des cellules ou des batteries avec une force considérable.
- Les cellules ou les batteries au lithium peuvent également constituer encore une source de dangers lorsqu'elles sont considérées comme déchargées car elles peuvent délivrer un courant de court-circuit très élevé.

Consignes de sécurité - prévention

- Pour recharger des cellules ou batteries, n'utilisez jamais de chargeurs non adaptés au type de cellules/batteries.
- Appliquez la méthode de charge adaptée au type de cellules respectif d'une batterie rechargeable.
- Évitez une décharge totale des cellules/batteries.
- N'utilisez plus de cellules/batteries totalement déchargées.
- Ne pas court-circuiter les cellules/batteries.
- Ne provoquez pas de dommages mécaniques (perçage, déformation, désassemblage, etc.).
- Ne les exposez pas à des températures supérieures à celle autorisée et ne les brûlez pas.
- Tenez les cellules/batteries hors de portée de mains d'enfants.
- Évitez des tensions de charge excessives ainsi qu'une surcharge.
- Observez si les cellules ou les batteries présentent régulièrement un réchauffement inhabituel, une odeur, une coloration ou une déformation pendant le chargement, l'utilisation et l'entreposage.

Consignes de sécurité - entreposage

- Entreposez toujours les cellules ou les batteries en un endroit sec et frais.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

Batterie lithium-ion, se composant de différents métaux, sels métalliques, polymères et électrolytes en différentes plages de concentration.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours**

Mesures générales : Éloigner la victime de la zone de danger. Air frais, calme. Recouvrir la victime pour éviter une hypothermie (ne pas la réchauffer). Si la victime a perdu connaissance, la mettre dans une position latérale stable et faire appel à un médecin. Ne pas faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Contact avec les yeux : Rincer les yeux avec beaucoup d'eau en maintenant les paupières ouvertes (20 minutes), retirer auparavant les lentilles de contact souples. Consulter ensuite immédiatement un médecin.

Contact avec la peau : Retirer immédiatement les vêtements et les chaussures souillés. Rincer la peau puis la laver soigneusement avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander conseil à un médecin/consulter un médecin.

Inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la mettre au calme dans une position confortable facilitant la respiration. Respiration artificielle si cela est nécessaire. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ingestion : Rincez-vous la bouche et autour de la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Faire immédiatement appel à un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Si une cellule ou une batterie est endommagée, la solution électrolytique contenue dans la cellule ou dans la batterie peut s'écouler et provoquer des brûlures du tissu touché.

Après une inhalation de substances des cellules : irritation possible des voies respiratoires par les gaz volatiles. Réactions anaphylactiques (forte réaction allergique) possibles dans les cas graves.

Après une ingestion de cellules ou de substances d'une cellule : L'ingestion de cellules - qu'elles soient endommagées ou non - peut provoquer des lésions des voies respiratoires et des brûlures d'estomac. Risque d'étouffement.

Après un contact de la peau avec les substances des cellules : Des réactions cutanées allergiques ou des brûlures peuvent se produire.

Après un contact des yeux avec les substances des cellules : Des brûlures du tissu des yeux peuvent se produire.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

La poudre est le produit d'extinction à choisir pour les cellules ou les batteries lithium-ion rechargeables.

Dans le cas de cellules ou de batteries dans des appareils, une grande quantité d'eau (effet de refroidissement), du dioxyde de carbone gazeux, de l'azote gazeux et de la mousse sont adaptés.

Si des cellules ou des batteries brûlent en même temps de qu'autres matériaux ou matières combustibles, utilisez les produits d'extinction appropriés à ces matériaux et matières.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des gaz caustiques peuvent être dégagés en cas d'incendie. Des gaz explosifs (hydrogène) peuvent être dégagés lors de l'utilisation de mélanges aqueux comme produit d'extinction. Du fluorure d'hydrogène peut être dégagé des cellules ou batteries contenant des composés de fluorure.

5.3. Conseils aux pompiers

Évacuez la zone de danger. Tenez le public à l'écart de la zone de danger. Tenez compte du sens du vent. Protection personnelle supplémentaire : Tenue de protection complète, appareil respiratoire autonome inclus.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Évacuez la zone de danger. Écarter les sources d'allumage. Éviter un contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhaler de la fumée et des gaz. Utiliser un équipement de protection individuel adapté à la situation (gants de protection, tenue de protection, masque de protection, protection des voies respiratoires).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enfermez les cellules ou les batteries non étanches dans une poche en plastique étanche à l'air contenant du sable sec, de la craie en poudre (CaCO₃) ou de la vermiculite. Les traces d'électrolyte peuvent être absorbées avec des serviettes en papier sèches.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- N'utilisez l'accu que pour l'équipement recommandé.
- N'utilisez que le chargeur recommandé pour recharger les batteries.
- N'utilisez jamais de chargeurs non adaptés au type de batterie.
- Appliquez la méthode de chargement adaptée au type de cellule respectif d'une batterie rechargeable.
- Évitez des tensions de charge excessives ainsi qu'une surcharge.
- Évitez des décharges totales des cellules/batteries.
- Ne réutilisez pas des cellules/batteries totalement déchargées.
- Ne pas court-circuiter les cellules/batteries.
- Évitez de confondre les pôles de raccordement lors du montage de la batterie dans des appareils.
- Ne pas endommager ou retirer le recouvrement de la cellule.
- Ne provoquez aucun dommage mécanique (perçage, déformation, désassemblage, etc.).

- N'exposez pas les cellules ou les batteries à des températures supérieures à celle autorisée et ne les brûlez pas.
- Ne désassemblez ou ne reconstruisez pas la cellule ou la batterie. N'effectuez pas de travaux de brasage directement sur la cellule ou la batterie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Entrez toujours les batteries en un endroit sec et frais.
- Évitez la chaleur et les rayons directs du soleil.
- Évitez l'action de l'électricité statique/les décharges statiques.
- N'exposez pas les cellules ou les batteries à l'eau, aux acides, aux bases ou aux produits oxydants.
- Conditions d'entreposage recommandées :
Température : -20 °C à +35 °C
Humidité de l'air : 45 % à 85 %
- Pas d'entreposage avec des métaux ou d'autres matériaux conducteurs.
- Lors de l'entreposage de grandes quantités de cellules, vérifiez si une autorisation délivrée par les autorités est nécessaire.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Un équipement de protection individuel n'est pas nécessaire sous des conditions normales lors de la manipulation de cellules ou de batteries non endommagées. Un équipement de protection individuel doit être porté dans le cas de la manipulation de cellules ou de batteries endommagées ou dont la date limite d'utilisation a expiré.

Remarques générales : Interdiction de manger, de boire ou de fumer dans la zone de travail. Ne pas toucher à des matières épandues provenant de cellules ou de batteries dont le contenu s'est écoulé. Évitez d'inhaler des vapeurs et des gaz.

Équipements de contrôle techniques appropriés : Assurer une bonne aération lors de la manipulation de cellules ou de batteries endommagées ou dont le contenu s'est écoulé.

Matériaux des tenues de protection : Portez un équipement de protection approprié lors de la manipulation de cellules ou de batteries endommagées ou dont le contenu s'est écoulé.

Protection des mains : Gants de protection résistants aux produits chimiques (par ex. en caoutchouc butyle ou nitrile) lors de la manipulation de cellules ou de batteries endommagées ou dont le contenu s'est écoulé.

Protection des yeux : Portez des lunettes de protection appropriées lors de la manipulation de cellules ou de batteries endommagées ou dont le contenu s'est écoulé.

Protection des voies respiratoires : Lors de la manipulation de cellules ou de batteries endommagées ou non étanches à l'échappement de gaz explosifs ou âcres. Du fluorure d'hydrogène peut être dégagé des cellules contenant des composés de fluorure. Un appareil de respiration autonome approprié peut être nécessaire.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

État physique : Solide

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité**Réactivité**

Aucune réaction dangereuse n'est connue sous des conditions d'utilisation normales.

Dans le cadre de conditions d'utilisation normales, aucun risque d'explosion ou d'inflammation physique et aucun risque chimique lié à l'échappement de substances dangereuses n'existe. Toutefois, les cellules ou les batteries lithium-ion peuvent réagir très violemment en combinaison avec un incendie.

Possibilité de réactions dangereuses

Si des cellules ou des batteries endommagées entrent en contact avec de l'eau, la formation de gaz explosifs (hydrogène) est possible. Les cellules ou les batteries endommagées peuvent dégager des substances caustiques.

Conditions à éviter

Incendie, chaleur, rayons directs du soleil, chocs mécaniques accrus, charge électrique accrue, charges inadmissibles, décharge totale, court-circuit de cellules, tensions de charge accrues et surcharge, dommages mécaniques (perçage, déformation, désassemblage, etc.)

Matières incompatibles

Eau, acides ou produits oxydants, métaux et autres matériaux conducteurs.

Produits de décomposition dangereux

Un gaz âcre peut s'échapper des cellules ou batteries endommagées. Si des cellules ou des batteries endommagées entrent en contact avec de l'eau, la formation de gaz explosifs (hydrogène) est possible. Du fluorure d'hydrogène peut être dégagé des cellules ou batteries contenant des composés de fluorure. Autres produits de décomposition possibles : Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone, hydroxyde de lithium, oxydes métalliques.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

Les cellules ou les batteries dont le contenu s'est échappé peuvent dégager des substances susceptibles de provoquer des irritations ou des brûlures du tissu touché (yeux, peau, voies respiratoires, appareil gastro-intestinal - en cas d'ingestion).

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

Les cellules ou les batteries dont le contenu s'est échappé peuvent dégager des substances susceptibles d'être dangereuses pour l'environnement, par ex. sels de métaux lourds (Co, Ni, Mn).

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

La collecte ou l'évacuation de cellules ou de batteries lithium-ion rechargeables est réglementée par des lois spéciales (« loi sur les batteries ») dans plusieurs pays. La directive 2006/66/CE est par exemple applicable dans les pays de l'UE. Dans les pays où une telle réglementation trouve application, l'importateur ou le fabricant des cellules ou des batteries est normalement responsable de la collecte et du recyclage des cellules/batteries.

Les cellules ou les batteries qui ne sont plus utilisées peuvent provoquer un incendie : Collez les contacts des cellules avec un ruban adhésif pour les isoler.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport**Numéro ONU**

No ONU (ADR / IMDG / IATA) : UN 3481

Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom et description (ADR / IMDG / IATA) : PILES AU LITHIUM IONIQUE CONTENUES DANS UN ÉQUIPEMENT ou
PILES AU LITHIUM IONIQUE EMBALLÉES AVEC UN ÉQUIPEMENT

Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR / IMDG / IATA) : 9

Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR / IMDG / IATA) : Non applicable

Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**- ADR**

Code de restriction en tunnels (ADR) : E

- IMDG

Catégorie d'accumulation (IMDG) : A
Groupe de séparation (IMDG) : Non applicable

Règlement spécial

RS188 Pour ≤ 100 Wh (batterie) / ≤ 20 Wh (cellule), la disposition particulière 188 ADR / RID / ADN / IMDG peut être appliquée.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation**Décrets de l'UE**

DIRECTIVE 2006/66/CE relative aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Les présentes informations sont basées sur le niveau actuel des connaissances et doivent décrire le produit uniquement du point de vue santé, sécurité et conditions environnementales. Elles ne doivent donc pas être considérées comme une garantie pour une propriété spécifique quelconque du produit.

Le niveau des connaissances a été pris en considération jusqu'à la date indiquée dans la présente Fiche de données de sécurité ; une mise à jour périodique n'est pas prévue.